

Département de l'Essonne  
Arrondissement d'Evry

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 27 JUIN 2024

**DELIBERATION**

**NOMENCLATURE PREFECTURE :**  
**OBJET :**

**1.5 TRANSACTIONS  
PROTOCOLE TRANSACTIONNEL A CONCLURE AVEC LES SOCIETES BAUDIN CHATEAUNEUF, EAS,  
HYDRACO PROCESS**

**Total : 56** L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vingt juin, s'est assemblé à l'Espace René Fallet, 29 bis avenue Jean Jaurès à Crosne (91560) sous la présidence de François DUROVRAY.

**Présents : 38** Eric ADAM ; Damien ALLOUCH ; Eric BASSET ; Faten BENAHMED ; Gaëlle BOUGEROL ; Gilles CARBONNET ; Thomas CHAZAL ; Olivier CLODONG ; Romain COLAS ; Christine COTTE ; Arnaud DEGEN ; Marie DELAROCHE ; Dominique DEVERNOIS ; Valérie DOLLFUS ; Benjamin DONEKOGLU ; François DUROVRAY ; Marie-Hélène EUVRARD ; Jocelyne FALCONNIER ; Christian FERRIER ; Annie FONTGARNAND ; Bruno GALLIER ; Fabrice GAUDUFFE ; Joël GRUERE ; François GUIGNARD ; Faten HIDRI ; Anne-Marie JOURDANNEAU FORT ; Sandrine LAMIRE ; Nicole LAMOTH ; Klerwi LANDRAU ; Jean-Claude LE ROUX ; Jérôme MEUNIER ; Muriel MOISSON ; Françoise NICOLAS ; Pascal ODOT ; Sabine PELLON ; Richard PRIVAT ; Valérie RAGOT ; Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM

**Représentés : 15** Gabin ABENA représenté par Thomas CHAZAL ; Monique BAILLOT représentée par Faten BENAHMED ; Thierry BATTESTI représenté par Faten HIDRI ; Christophe CARRERE représenté par François GUIGNARD ; Sylvie CARILLON représentée par Françoise NICOLAS ; Céline CIEPLINSKI représentée par Eric BASSET ; Nicolas DUPONT-AIGNAN représenté par Olivier CLODONG ; Christine GARNIER représentée par Pascal ODOT ; Colette KOEBERLE représentée par Dominique DEVERNOIS ; Constant LEKIBY représenté par Sabine PELLON ; Régis PHILIPPE représenté par Richard PRIVAT ; Georges PUJALS représenté par Arnaud DEGEN ; Laurent ROUSSET représenté par Anne-Marie JOURDANNEAU FORT ; Aly SALL représenté par Muriel MOISSON ; Fouad SARI représenté par Joël GRUERE

**Absents : 3** Michaël DAMIATI ; Sylvie DONCARLI ; Christina PEDRI

2024-066

**SECRETAIRE DE SEANCE**  
Richard PRIVAT

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en tête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 JUIIN 2024

**DELIBERATION**

2024-066	PROTOCOLE TRANSACTIONNEL A CONCLURE AVEC LES SOCIETES BAUDIN CHATEAUNEUF, EAS, HYDRACO PROCESS
----------	--

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU le protocole transactionnel ci-annexé,

**CONSIDERANT** que les sociétés BAUDIN CHATEAUNEUF, EAS, HYDRACO PROCESS ont saisi le tribunal administratif de Versailles afin de voir condamner la CAVYVS à leur verser des provisions pour des montants respectifs de 1 544 726.41€ TTC, 338 823.06€ TTC et 48 956.54 € TTC,

**CONSIDERANT** qu'après une première ordonnance et une correction d'erreur matérielle initiée par la CAVYVS devant ce même tribunal, les montants de 844 426, 41€ TTC pour BAUDIN CHATEAUNEUF, 139 160,67 TTC à EAS et 48 956,54€ TTC à HYDRACO PROCESS ont été fixées par le Tribunal compétent,

**CONSIDERANT** que la CAVYVS a déposé une requête aux fins de voir fixer le montant total des sommes dues à ces trois entreprises,

**CONSIDERANT** que les parties ont finalement entendu s'accorder sur les montants litigieux et éteindre toutes les actions contentieuses se rapportant à cette affaire par la signature du présent protocole,

**Le Bureau communautaire consulté,**

**La Commission Excellence environnementale, Aménagement, Tourisme, Projet de territoire, Développement économique, Mobilités et Travaux entendue,**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 6 voix s'abstenant** (C. CIEPLINSKI (pouvoir à E. BASSET), C. CARRERE (pouvoir à F. GUIGNARD), F. GUIGNARD, E. BASSET, A. DEGEN, G. PUJALS (pouvoir à A. DEGEN))

**Article 1<sup>er</sup> : APPROUVE** les termes du protocole transactionnel présenté en annexe.

**Article 2 : AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ledit protocole.

Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.

**Pour extrait conforme,**

François DUORVAY

Président de la communauté d'Agglomération  
Val d'Yerres Val de Seine  
Président du Conseil départemental de l'Essonne

Signé électroniquement par  
François DUORVAY  
Date de signature : 03/07/2024  
Qualité : Président



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL A CONCLURE AVEC LES SOCIETES BAUDIN CHATEAUNEUF, EAS, HYDRACO  
PROCESS

---

Date de transmission de l'acte : 03/07/2024

Date de réception de l'accusé de  
réception : 03/07/2024

---

Numéro de l'acte : DCC2024-066 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 091-200058477-20240627-DCC2024-066-DE

---

Date de décision : 27/06/2024

Acte transmis par : Christine TAHON

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.5. Transactions /protocole d accord transactionnel